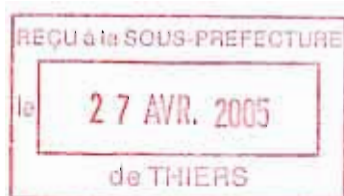


COMMUNE DE PASLIERES

Département du PUY DE DÔME



PLAN LOCAL D'URBANISME



8 - ANNEXES SANITAIRES 8.1 - Notice

Indice	Date	Observation	02/PASU001/Techniq/PLU/Titres.dwg
1	09 Janvier 1987	Approbation du POS	 9, avenue Léonard de VINCI, Parc Technologique de la PARDIEU 63063 CLERMONT-FERRAND Cedex Tél : 04.73.26.64.66 Fax : 04.73.26.43.23 E-mail : contacts-63@gaudriot.net
2	26 Février 1993	Approbation révision n°1 du POS	
3	06 Mai 1995	Approbation modification n°1 du POS	
4	29 Juin 2001	Mise en élaboration du PLU	
5	Janvier 2004	Arrêt du PLU	
6	2005	Approbation du PLU	

NOTICE EAU POTABLE

La commune de Paslières adhère au Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement Rive Droite de la Dore dont le siège est à Dorat. Ce syndicat regroupe les communes de Paslières, Dorat et Noalhat.

Le SIEA assure la gestion du réseau : distribution, entretien, relevés et facturation.

La ressource en eau provient d'une part des sources captées dans le secteur Est de la commune de Paslières et d'autre part d'une station de pompage installée sur la nappe phréatique de la Dore.

Les sources de Touzet, de Ronffet, de Fagot, de Murat et de Guesles se situent sur la commune de Paslières. Les sources de Barnerias sont situées sur la commune de Saint Rémy Sur Durolle, en limite de Paslières.

Les débits respectifs de ces sources sont (à l'étiage) :

Source de Touzet (ASA)	17 l/mn
Source de Ronffet-Touzet (2 sites)	27 l/mn
Source de Fagot (1 et 2)	30 l/mn
Source de Guesles (La Croix – Lavachie)	04 l/mn
Source de Barnerias (Saint Rémy sur Durolle)	36 l/mn
Source de Murat	10 l/mn
(réseau indépendant – captage de Mille Batrand – Trop plein sur les Roux)	

La station de pompage se situe à Chanière sur la commune de Dorat. Elle dispose de deux pompes dont le débit est de 30 M3 heure.

Par ailleurs, le réseau du SIEA « RIVE DROITE DE LA DORE » possède deux interconnexions : une avec le réseau de la commune de Puy-Guillaume et l'autre avec celui du SIEAP DORE ALLIER.

Ces réseaux, alimentés par des captages situés dans la nappe alluviale de l'Allier, peuvent fournir au SIEA RIVE DROITE DE LA DORE :

- un débit maximum de 4 l/s (soit 345 m3/jour) pour le SIEAP DORE ALLIER (non utilisé depuis plusieurs années).
- Un débit maximum de 12 l/s (soit 1037 m3/jour) pour la commune de Puy-Guillaume.

Le réservoir principal du Syndicat, d'une contenance de 500 m3 est implanté au lieu-dit « Le Pas de Loup » (commune de Paslières), à une altitude de 470 mètres. Il est alimenté uniquement à partir des sources captées, par des conduites de diamètre 100 mm.

Un réservoir secondaire d'une contenance de 200 m3 a été construit au hameau des « Ferrats » (commune de Paslières), à une altitude de 360 mètres. Il est alimenté à partir du réservoir principal par une conduite de 125 mm de diamètre, et par une conduite de diamètre 125 mm à partir de la station de pompage de Chanière. Il est également relié par une conduite de 150 mm de diamètre, raccordée au réseau de Puy-Guillaume.

Les hameaux de Guesles, et Les Roux situés dans le haut de la commune de Paslières sont alimentés directement à partir des captages par les conduites de 100 et 60 mm de diamètre.

Une partie du village de Touzet est alimentée par une source particulière, gérée par une A.S.A

Les autres bourgs et hameaux du territoire syndical sont alimentés à partir des 2 réservoirs par des conduites dont les diamètres varient entre 40 et 100 mm.

Au cours des dernières années, les consommations d'eau potable relevées étaient les suivantes :

ANNEES	COMMUNE DE PASLIERES			SIEA RIVE DROITE DE LA DORE	
	Nombre d'abonnés	Consommation annuelle en m3	Consommation journalière l/jour/habitant	Consommation annuelle en m3	Consommation journalière l/jour/habitant
1988		52 083	114	94 473	1 524
1989		58 525	128	105 861	1 707
1990		53 998	119	96 154	1 551
1991		53 490	117	95 744	1 544
1992					
1993	632	58 187			
1994	652	65 200			
1995	656	66 307			
1996	663	62 918			
1997	660	62 220			
1998	679	73 030			
1999	684	68 768	138		
2000	693	64261			
2001	692	72 121			
2002	709	64 613			

La consommation journalière varie de 350m3/jour en hiver à 600m3/jour en été pour l'ensemble du syndicat intercommunal. Les réservoirs assurent une autonomie de 2 jours en hiver, mais ne font que faire face à la pointe d'été.

La commune compte de plus en plus d'abonnés, la consommation en eau potable est donc proportionnellement plus importante.

Les limites du réseau actuel sont relatives à la topographie : sur certains secteurs, une pression suffisante ne peut être assurée. La commune a considéré cette problématique pour définir les secteurs pouvant être urbanisés raisonnablement au regard du réseau existant.

Les travaux projetés sont la construction d'une station de neutralisation à Guesles pour traiter le PH de l'eau et la teneur en arsenic, afin de répondre aux nouvelles normes européennes en matière de qualité de l'eau.

NOTICE ASSAINISSEMENT

Depuis 2003 la compétence assainissement a également été confiée au S.I.E.A Rive Droite de la Dore.

Le syndicat est donc chargé de l'entretien des stations et de la surveillance du réseau. Dans le cadre d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif, il doit également procéder au contrôle des installations autonomes.

La commune de PASLIERES possède un réseau partiel d'assainissement qui a été réalisé en plusieurs tranches de travaux depuis les années 1990.

Deux réseaux distincts existent :

- le réseau de la Croix Saint Bonnet qui collecte le bourg, les Ferriers, la Charme et les Charbonniers. Il est raccordé à la station d'épuration de la Charme d'une capacité égale à 500 équivalents habitants.
- Le réseau de la Chauprillade collecte une partie de Marette, Chabany, Joub, Gonon, la Chauprillade. La station d'épuration est d'une capacité de 350 équivalents habitants.

Les deux stations communales sont de type décanteur digesteur lit bactérien.

Pour les secteurs non encore desservis, l'assainissement individuel est préconisé pour toutes les réhabilitations et constructions d'habitations. Il sera toutefois conçu de telle façon que, par la suite, le raccordement au réseau soit possible, lors de la réalisation éventuelle de l'assainissement collectif par la commune.

Les prochains travaux projetés sont l'assainissement collectif pour les villages des Peux et de Touzet.

L'étude de zonage d'assainissement, actuellement en cours, permettra de décider des choix futurs en terme d'assainissement au regard du développement de l'urbanisation. De nouveaux travaux pourront alors être programmés.

NOTICE DECHETS

La collecte des ordures ménagères est une compétence du SIVOM du canton de Chateldon.

La collecte est réalisée deux fois par semaine, avec deux tournées différentes le mercredi et le jeudi.

La quantité de déchets collectée est de 250 kg/hab/an.

Deux points propres permettent la collecte sélective des déchets : l'un est à la Chauprillade, l'autre à la Croix Saint Bonnet vers le garage communal.

Depuis le 1^{er} décembre 2003, le tri sélectif (sauf pour le verre) est collecté au porte à porte en même temps que les ordures ménagères.

Les déchets sont acheminés jusqu'au centre d'enfouissement de Cusset (Allier).

Une déchetterie, sise sur la commune de Chateldon, est accessible gratuitement aux habitants de Paslières.